



onisep

 **onisep.fr**

toute l'info sur
les métiers et
les formations

Après le bac pro



SUPPLÉMENT «SPÉCIAL BAC PRO» AU GUIDE RÉGIONAL «APRÈS LE BAC – ACADÉMIE DE RENNES»

Le bac pro a pour objectif premier l'insertion professionnelle ; la majorité des diplômés entre sur le marché du travail. Cependant, certains élèves de terminale bac pro souhaitent continuer des études. En Bretagne, 28 % des bacheliers professionnels sont entrés dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2009 : 22,5 % en BTS, 0,8 % en DUT et 4,7 % en 1^{ère} année de licence. Et ce chiffre est en progression...

Pourquoi pas vous ?

Leurs points forts ? Les connaissances techniques et les savoir-faire professionnels ; la pratique de l'entreprise à travers les stages.

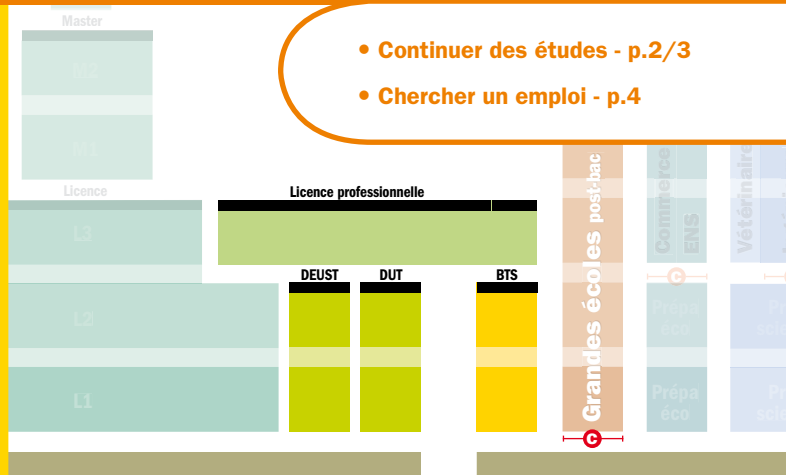
Leurs points faibles ? L'enseignement général souvent, moins développé en bac pro qu'en bac technologique ou général, et aussi les méthodes de travail.



Pour préparer des études après le bac pro...

«Le lycée a signé une convention de partenariat avec un IUT pour permettre à certains bacheliers professionnels de continuer en DUT : stage d'observation, rencontres entre les profs et les élèves du LP et de l'IUT, compléments de formation pour les terminales volontaires...»

Proviseur du LP de Tinténiac(35)



- Continuer des études - p.2/3
- Chercher un emploi - p.4

TÉMOIGNAGE

Morgane est titulaire d'un bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés.

« J'ai souhaité faire un BTS pour améliorer mes connaissances, connaître de nouvelles techniques, enrichir mon bac pro. J'ai choisi le BTS Développement et réalisation bois qui est assez dur et demande beaucoup de travail. Mes profs m'ont soutenue dans ce choix en me prévenant des difficultés... Je me suis demandée au départ ce que je faisais là. Mais, avec le soutien des profs, de la famille, des amis, on peut s'en sortir. Je n'ai pas toujours réussi du premier coup, j'ai dû persévérer, poser des questions, réessayer plusieurs fois. On s'entraide entre étudiants.»



Vous pouvez retrouver ce témoignage en vidéo sur www.nadoz.org



ÉTUDES SUP TOP DÉPART

Vous êtes en terminale. Au cœur de vos préoccupations : obtenir le bac.

Néanmoins, vous devez aussi vous soucier des poursuites d'études. Même si le diplôme a pour objectif premier l'insertion professionnelle, des bacheliers professionnels préparent un BTS, une formation complémentaire, voire un DUT...

Informez-vous dès maintenant :

- ◆ auprès de votre prof principal
- ◆ auprès d'un conseiller d'orientation (dans votre lycée ou au CIO, centre d'information et d'orientation)
- ◆ et, via internet, sur www.onisep.fr et www.nadoz.org



BTS, DUT, FCIL, MC.... Toutes les formations post-bac, toutes les adresses en Bretagne sont dans le guide « Après le bac – rentrée 2011 »

... à consulter dans votre lycée ou dans un CIO
... et aussi en téléchargement sur www.onisep.fr/bretagne



Pour connaître les formations proposées ailleurs en France, consultez le dossier de l'Onisep « Après le bac, choisir dès le lycée ».

POUR S'INFORMER...

4 SALONS DÉPARTEMENTAUX

- ▶ **SUP ARMOR - Saint Briec [22]**
les 9, 10 et 11 décembre 2010
- ▶ **SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT - Rennes [35]**
les 13, 14 et 15 janvier 2011
- ▶ **AZIMUT - Brest [29]**
les 20, 21 et 22 janvier 2011
- ▶ **INFOSUP 56 - Lorient [56]**
les 27, 28 et 29 janvier 2011

Des études après

S'inscrire.

Vous souhaitez vous inscrire en BTS, BTSA, DUT...

Le portail www.admission-postbac.fr vous permet de vous informer sur les formations de l'enseignement supérieur et de déposer votre candidature pour celles que vous aurez choisies.

Attention, les inscriptions dans certaines formations ne passent pas par le portail admission-postbac.

➤ Vous trouverez toutes les infos nécessaires dans le guide Onisep «Après le bac – rentrée 2011» (demandez-le à votre professeur principal ; il est aussi en téléchargement sur www.onisep.fr/bretagne), ainsi que sur le site www.admission-postbac.fr ■



Alternances.

Se former avec une entreprise

On peut préparer un BTS, un DUT ou une qualification professionnelle reconnue, en alternance, en signant un

contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. Dans les deux cas, le jeune en formation signe un contrat de travail avec une entreprise, contrat qui lui garantit une durée de formation et une rémunération. Peu de différences entre les deux types de contrat : l'apprentissage est plus «encadré», un tuteur est obligatoire et chaque formation doit recevoir l'aval du Conseil régional pour ouvrir.

Un contrat de travail

L'apprentissage concerne tous les niveaux de formation, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans qui prépareront leur diplôme en alternant des périodes en entreprise et des périodes dans un CFA (centre de formation d'apprentis).

Pour les jeunes de plus de 18 ans, la durée de travail est identique à celle des autres salariés de l'entreprise. Elle inclut le temps de formation. L'apprenti perçoit, selon son âge et son ancienneté dans le contrat, une rémunération allant de 25 à 78% du SMIC. ■

Sans solution à la rentrée :

la Mission générale d'insertion (MGI)

Si vous n'avez aucune solution à la prochaine rentrée, la Mission générale d'insertion (MGI) vous aidera à trouver une poursuite d'études ou une insertion professionnelle, avec ou sans le bac pro.

Elle vous proposera un bilan de votre formation et de vos projets. En fonction de votre situation individuelle, vous pourrez réparer un examen, choisir une formation ou chercher un emploi.

➤ Dans tous les cas, il faut reprendre contact avec votre lycée professionnel d'origine, le centre d'information et d'orientation (CIO) ou le point-accueil MGI dont dépend votre lycée.

Infos : www.ac-rennes.fr rubrique «orientation-insertion», puis «aide à l'insertion des jeunes» ■

Le BTS v technici

**Préparés en
aux besoins
bacs pro...**

« Ce qui es
études
lisation d
met de ne pas
Madeline est e
industrialisatio
« J'ai toujours a
ter des système
aide à trouver c
préparer les é
des produits de
qui intègrent o
voire de l'optiq

Des projets q

La 1^e année
connaissances
nécessaires. «No
tiques à l'atelier,
apprendre à ma
année demande
diants s'exercer
des entreprises
réalisation d'un
d'une fourche à
besoin de mobil
maths qu'en phy

BTS et BTSA s
le bac, dans une
(STS) implantée
d'étudiants par
que est proche
établissements
apprentissage. Les
entre une entre
(CFA). La formul
vailleurs.

TÉMOI



Er
«Au
cer
En
am

le bac pro

vers un emploi de
en supérieur...

**2 ans après le bac, BTS et BTSA (pour l'agriculture) répondent
des entreprises. Ils offrent une qualification de plus haut niveau aux**

«*Il est bien dans ce BTS, c'est que nous
aussi bien la conception que la réa-
lisation d'un produit. C'est concret et ça per-
met de concevoir des projets irréalissables !*»
En 2e année du BTS Conception et
Fabrication en microtechniques à Morlaix.
«*Apprendre la mécanique, monter, démon-
ter, comprendre leur fonctionnement
des idées.*» L'objectif du BTS est de
former des étudiants à concevoir ou modifier
des pièces de petites à très petites dimensions,
de la mécanique, de l'électronique
ou de la soudure.

grandeur nature

«*Ça permet de mettre en place les
connaissances technologiques et scientifiques
dans un contexte concret. Nous avons beaucoup de travaux pra-
tiques avec des pièces à réaliser pour nous
apprendre à maîtriser toutes les machines.*» La 2e
année offre un avantage d'autonomie. Les étu-
diants travaillent à partir de projets montés avec
des professionnels de la région. Madeline travaille à la
réalisation d'un dispositif motorisé de verrouillage
pour la suspension de VTT. «*Nous avons
appris à utiliser nos connaissances aussi bien en
mécanique, électronique ou mécanique.*»

«*Ils se préparent en deux ans après
le baccalauréat en section de techniciens supérieurs
dans un lycée. Avec une trentaine
d'élèves par classe, l'encadrement pédago-
gique est de celui d'une terminale. Certains
proposent la formation par ap-
prentissage et un centre de formation
qui convient aux plus motivés et tra-*

«*A temps plein, la semaine de travail* comporte
de 35 à 40 h de cours, travaux dirigés (TD) et
travaux pratiques (TP). Sans oublier les
devoirs à rendre, les projets à me-
ner, seul ou en groupe, au long de
l'année... Les matières générales
constituent la moitié de la for-
mation en 1e année, le tiers en
2e année. Les étudiants sont
régulièrement confrontés avec
les réalités professionnelles. Ce peut
être à travers des études de cas,
des projets créés à partir de situations réelles.
Ce sont aussi les «actions» condui-
tes au long des deux années pour
répondre aux demandes d'entre-
prises. Des professionnels inter-
viennent dans la formation et
chaque étudiant passe plusieurs
semaines en entreprise.

«*Certains diplômés pour-
suivent des études, en
licence professionnelle
souvent, pour compléter
leurs connaissances ou
acquérir une double com-
pétence. Mais BTS et BTSA
ont d'abord un objectif
d'insertion profession-
nelle. Ces diplômes sont très
appréciés des entreprises. Un
sondage réalisé en 2008 auprès
de 500 directeurs des ressources
humaines (DRH) le confirmait. «Bonnes
connaissances techniques», «rapidement
opérationnels», «bien adaptés aux besoins
des entreprises et à leurs évolutions»... Les
diplômés des filières courtes bénéficient
d'une image positive pour 95% des
DRH.*»

IGNAGE

«Bachelier, bachelier professionnel, est en BTS Fluides, énergies, environnements.

«*À mon départ, je ne pensais pas que le BTS c'était pour les bacs pro. En fait, on est meilleurs que les bacs généraux ou technologiques sur
certains points, dans les cours de techno par exemple. Dans les matières générales, on a plus de mal, mais on y arrive avec de la volonté...
Après la terminale bac pro, les profs préparent au BTS ceux qui réussissent bien, ça m'a aidé... En BTS, on est traité comme des adultes, on vous
fait découvrir la découverte et l'apprentissage de techniques, vers la vie professionnelle...»*

Vous pouvez retrouver ce témoignage en vidéo sur www.nadoz.org ■

Un BTS après un bac pro

Les titulaires d'un bac pro obtenu avec
la mention «très bien» ou «bien» sont admis de
droit en STS, pour la rentrée suivante, dans
une spécialité proche, à condition bien sûr
d'avoir fait acte de candidature. ■

BTS ou DUT ?

- Le domaine de formation du BTS est plus pointu que celui du DUT. Plus de 130 spécialités sont proposées en BTS pour 45 en DUT.
- Le BTS se prépare dans un lycée ; le DUT au sein d'une université.
- Les STS accueillent en priorité des bacs technologiques, et aussi des bacs pro, alors que les IUT accueillent une majorité de bacs généraux.
- Les 2/3 environ des titulaires d'un DUT poursuivent des études ; ils sont 1/3 à le faire après un BTS. ■

Les FC pour se spécialiser...

Après un bac pro, on peut préparer en
1 an une formation complémentaire
d'initiative locale (FCIL), une mention com-
plémentaire (MC), un certificat de spéciali-
sation agricole (CSA)...
Proposées sur des créneaux pointus, ces for-
mations complémentaires facilitent l'insertion
sur le marché du travail.

Toutes les FC sont dans le guide Onisep
«Après le bac» ■

www.nadoz.org
Le site breton d'information
sur les métiers
et les formations



Chercher un emploi

Les contrats de travail

Le Contrat à durée indéterminée (CDI)

Comme son nom l'indique, il n'a pas de durée précise. Il s'agit d'un emploi stable, mais pas forcément définitif. En fait, le CDI ne cesse qu'à la demande de l'employeur ou de vous-même en respectant des règles précises : préavis, justification de la rupture, suivi et indemnité de licenciement.

Le Contrat à durée déterminée (CDD)

Le CDD est signé, lui, pour une durée limitée et précise. Il est en principe exclu pour tout emploi durable lié à l'activité permanente de l'entreprise. Obligatoirement écrit, il n'est autorisé que dans certains cas précis et énumérés par la loi : remplacement d'un salarié absent ou passé provisoirement à temps partiel, accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, travaux saisonniers...

Le Contrat de travail temporaire (CTT)

Vous le signez avec une société d'intérim. Celle-ci vous embauche et vous paye pour vous mettre à disposition d'une entreprise le temps d'exécuter un tâche précise et temporaire : la mission. Le recours au CTT ne peut se faire que dans des cas précis prévus par la loi (comme pour le CDD)

➔ Pour en savoir plus www.travail-solidarite.gouv.fr Rubrique travail et informations pratiques/fiches pratiques du droit du travail.

Les concours

Fonctionnaire... Ce terme recouvre en réalité une multitude d'emplois : adjoint technique, ouvrier professionnel, aide-soignant... Chaque année, plus d'un millier de concours sont organisés.

➔ Pour en savoir plus : www.nadoz.org rubrique après le bac/chercher du travail/passé des concours.

S'inscrire à Pôle Emploi

Pourquoi ?

S'inscrire vous ouvre l'accès à certains droits en particulier par rapport à votre protection sociale.

De plus la date d'inscription peut être importante pour bénéficier ultérieurement de certaines aides. Enfin, c'est grâce à cette inscription que vous aurez un accès gratuit aux services de Pôle emploi.

Une fois que vous êtes inscrit, vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés. On vous aidera, par exemple, à découvrir les secteurs qui embauchent, à adapter vos demandes aux réalités du territoire où vous souhaitez travailler, et aussi à travailler les techniques de recherche d'emploi.

Comment ?

Pour vous inscrire, le meilleur moyen est d'effectuer votre demande par Internet www.pole-emploi.fr/accueil Vous serez préinscrit. Un conseiller vous fixera un rendez-vous et vous transmettra une convocation. Vous pouvez également téléphoner en composant le 39 49.



Rechercher du travail

Démarcher

Savez-vous que seulement la moitié des emplois s'obtient en répondant à une offre d'emploi ? Pour trouver du travail, il faut aussi démarcher et en parler autour de vous : la famille, les amis... N'hésitez pas à retourner dans votre lycée pour en parler avec vos enseignants ou le chef des travaux. Contactez aussi les professionnels que vous avez rencontrés pendant vos périodes de formation en entreprise. Même si eux n'embauchent pas, ils peuvent connaître quelqu'un ou au moins vous signaler des entreprises que vous pourriez contacter. N'hésitez pas non plus à vous rendre aux forums pour l'emploi ou aux différentes manifestations organisées pour mettre en relation jeunes et employeurs. C'est l'occasion de rencontrer des professionnels et d'établir un premier contact.

Consulter les offres d'emploi

Bien sûr, il est aussi possible de trouver un emploi en répondant à une petite annonce, c'est l'autre moitié du marché du travail. Vous pouvez consulter les petites annonces à votre agence Pôle Emploi, dans la presse régionale, les journaux spécialisés.

Vous pouvez aussi y accéder par Internet en particulier en consultant le site de Pôle Emploi : www2.pole-emploi.fr/region/bretagne/index.html

Ne vous sous-estimez pas...

Vous avez des connaissances et des compétences. Sachez les mettre en valeur et voir si elles peuvent correspondre aux besoins d'une entreprise.

● Dans votre CV vous mettrez en avant vos stages et la qualité de votre formation. Soyez court, une page maximum.

● Dans la lettre de motivation, vous devez montrer que vous connaissez l'entreprise, qu'elle vous intéresse ou que



vous correspondez au profil de l'emploi proposé (quand vous répondez à une annonce). Insistez sur ce que vous allez apporter à l'employeur (savoir-faire, expérience même courte). Soignez la présentation. Contrairement au CV, la lettre de motivation est souvent écrite à la main. Faites des phrases courtes, en séparant bien les idées que vous voulez exprimer. On vous jugera aussi sur votre aptitude à rédiger.



Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Office national d'information
sur les enseignements et les professions
12 mail Barthélemy Thimonnier, Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Publication de l'Onisep
Directeur de la publication : Pascal Charvet
Directeur adjoint : Alain Taupin

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE RENNES
1 A Quai Dujardin - CS 11116
35011 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 18 00 - Fax : 02 99 25 18 18
Editrice déléguée : Raymonde Rouzic
Coordination : Patrick Bouchard
Rédaction : Françoise Boujard - Philippe Maza

Mise en page : Fabrice Peigné
Diffusion : Céline Durand, Jean Yves Couilleau

Le kiosque : ENS SUP

Impression : Imprimerie du Rimon - Noyal
Châtillon/Seiche (35)
Tirage : 7 000 exemplaires
ISSN : en cours
Dépôt légal : Octobre 2010

Copyright : Octobre 2010
Imprimé sur papier 100 % recyclé.
Supplément « Spécial bac pro » au guide régional
« Après le bac - Académie de Rennes »
Distribué gratuitement à chaque élève de
terminale Bac pro de l'académie de Rennes.
Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable de l'Onisep.